



## Fin de contrat en période de maladie

Par **Paumette162**, le **18/09/2014** à **15:20**

Bonjour,

Je vous explique ma situation. Je suis depuis le 1er septembre en contrat de professionnalisation, ma période d'essai est de 30 jours. Avant de commencer je suis tombée malade, mais je suis tout de même allée travailler. Or au bout de deux jours mon organisme a dit stop et le médecin m'a mis en arrêt. J'ai repris entièrement la semaine suivante (du 07 au 14), et ce week end au vue de mes examens médicaux et de mon état le médecin m'a remis en arrêt. Je suis dans l'attente d'autres examens plus approfondis dont j'aurais les résultats dans 10 jours, pendant ce temps je ne peux travailler. Au vue de ses résultats je pourrais soit reprendre ou passer d'autres examens médicaux. En clair, je ne sais pas du tout à l'heure actuelle le jour de ma reprise (qui peut être dans une semaine, quinze jours etc...).

Ce matin je reçois un appel de mon employeur qui me demande ma viabilité, ce à quoi je réponds qu'à ce jour je suis dans l'attente du verdict des médecins. Etant dans le flou il me demande si je serai prête à mettre fin à mon contrat afin qu'eux puissent me remplacer.

Je vous avoue donc que sur le coup dans la précipitation je ne savais vraiment pas quoi répondre, je ne sais pas quoi faire, dois je écouter l'employeur et arrêter le contrat? (ce qui me mettais dans une situation compromettante pour mon avenir). Quelles sont leur possibilités à eux? Peuvent ils de leur côté mettre fin à mon contrat pour raison médicale?

Merci à vous de m'éclairer.

Par **aliren27**, le **18/09/2014** à **16:26**

Bonjour,  
l'employeur peut mettre fin a la période d'essai au 30 septembre.

Cordialement

Par **moisse**, le **18/09/2014** à **19:04**

Bonsoir,  
Mettre fin à la période d'essai sans motif.  
Si un motif est donné (raison médicale, absentéisme...) la procédure complète doit être suivie et la rupture est irrégulière.